

Délibération n° 1- 12- 04
la Commission Locale de l'Eau (CLE)
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Tarn
Amont du 17 décembre 2004

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Tarn Amont

Considérant

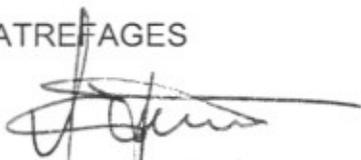
- l'existence d'un SAGE sur le bassin du Tarn Amont,
- que la CLE demande la mise en œuvre d'un Contrat de Rivière Tarn Amont sur le même périmètre que celui du SAGE,
- la nécessité de mettre en place un Comité de Rivière pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de rivière,
- la possibilité, dans le cadre d'un SAGE, de présenter un dossier définitif pour le contrat de rivière afférent,
- la circulaire du 30 janvier 2004 modifiant les circulaires du 22 mars 1993 et du 24 octobre 1994
permettant à la CLE, dans le cas, cité ci dessus, à l'alinéa 2, de faire
fonction de comité de Rivière,

Demande

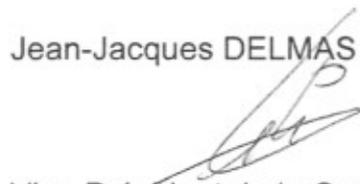
Au Préfet coordinateur du SAGE, d'instituer la CLE du SAGE Tarn Amont comme
Comité de rivière du Contrat de Rivière Tarn Amont.

Fait à Millau, le 17 décembre 2004

René QUATREFAGES


Président de la Commission
Locale de l'Eau du SAGE Tarn Amont

Jean-Jacques DELMAS


Vice-Président de la Commission
Locale de l'Eau du SAGE Tarn Amont